

Edito

Alors que nous revendiquons un nouveau souffle pour l'École, la prudence du projet de loi, publié tout récemment avant son examen au parlement en janvier, révèle surtout un manque d'ambition pour le second degré.

Après des années de suppression de postes, la programmation des recrutements pour les 5 ans devrait tout de même être inscrite dans la loi. Mais nous devons tous nous faire entendre dans les prochaines semaines pour l'amélioration de nos salaires et de nos conditions de travail, un levier incontournable pour transformer le système éducatif.

Comme les précédentes, la rentrée 2013 sera marquée par une augmentation des effectifs dans les collèges et lycées publics de l'Académie. Alors qu'en Bretagne l'attribution de moyens complémentaires reste incertaine pour faire face à cette hausse des effectifs, le SNES revendique des postes tant pour desserrer les effectifs par classe que pour augmenter le nombre d'adultes dans les établissements et particulièrement dans les vies scolaires.

Le Ministre doit aussi nous entendre sur les fins de contrats des ASEN qu'il convient de mieux accompagner, en développant une véritable validation des acquis et en facilitant l'accès aux concours de l'enseignement et de l'éducation. Cette publication vous donnera les informations les plus récentes sur les recrutements dans l'Éducation Nationale.

Une première échéance à ne pas rater : les inscriptions pour la session exceptionnelle de juin 2013 du 15 janvier au 21 février (BO du 10/12/12). Diffusez largement cette publication autour de vous et n'hésitez pas à contacter les militants du SNES-FSU pour plus d'informations.

Gwénaél LE PAIH
12/12/2012

La hausse des recrutements et deux sessions aux concours : des perspectives nouvelles pour les AED

La majorité gouvernementale a décidé l'arrêt du non-remplacement d'un enseignant et CPE sur deux partant à la retraite, permettant une augmentation de 28 % du nombre de postes aux concours.

Conséquence : le Ministère de l'Éducation nationale a annoncé l'organisation exceptionnelle d'une seconde session du concours du CAPES. En réalité, il s'agit d'une session qui s'étalera sur deux ans : juin 2013 pour l'admissibilité et 2014 pour l'admission. Dans l'attente d'un texte législatif officiel, les informations dont nous disposons à l'heure actuelle sont présentées dans le schéma au dos de cette publication.

Frédérique LALYS



Une situation dégradée dans les vies scolaires

Les suppressions de postes de ces dernières années dans l'éducation nationale n'ont pas épargné la catégorie des ASEN : leurs conditions de travail n'ont cessé de se détériorer et le manque de personnel de surveillance dans les vies scolaires entraîne de plus en plus souvent une mise en danger des élèves.

La gestion directe par le chef d'établissement a précarisé le statut des ASEN en laissant l'application de leurs droits au bon vouloir du chef d'établissement. Cette situation est d'autant plus inacceptable que le statut actuel est par nature limité dans le temps sans permettre pour autant de suivre des études ou une formation professionnelle dans de bonnes conditions.

Les collègues sont actuellement recrutés sur des postes sans être formés aux missions qu'ils ont à effectuer, avec l'incertitude de leur renouvellement à l'issue de chaque année et sont remerciés au bout de 6 ans maximum sans avoir pu préparer correctement un débouché professionnel.

Le SNES demande le retour à un statut amélioré d'étudiant surveillant pour mettre fin à cette précarisation du statut et de l'avenir des personnels qui font fonctionner la vie scolaire dans les établissements.

DES MESURES IMMEDIATES

- Création de postes d'assistants d'éducation en nombre suffisant afin de répondre aux besoins croissants de surveillance et d'encadrement dans les établissements
- Fin du recrutement par les chefs d'établissement et retour à une gestion rectorale des postes avec droit aux mutations et harmonisation du profil des postes afin de mieux faire respecter les droits notamment en matière d'autorisation d'absence.
- Une augmentation de la rémunération, au moins à l'indice minimum de la catégorie B puisqu'ils sont recrutés au niveau du baccalauréat.
- Pour les ASEN étudiants : généralisation des contrats de 3 ans renouvelables une fois avec deux ans supplémentaires dérogatoires pour permettre une poursuite d'étude, décharge de service pour les ASEN préparant les concours de l'enseignement avec maintien de leur rémunération pour qu'ils puissent les réussir et ainsi pallier la crise du recrutement.
- Pour les non-étudiants : l'application du droit à la formation et l'accès reconnu à la validation des acquis de l'expérience.

Le SNES exige la création d'un véritable statut d'étudiant surveillant permettant de concilier travail et études : 28 h de travail hebdomadaires sur 37 semaines pour un salaire à taux plein, avec un abandon de l'annualisation du temps de travail et un recrutement sur critères sociaux.

Matthieu Mahéo



Elargir les perspectives : les propositions du SNES

Pourvoir tous les postes en créant des listes complémentaires dans toutes les disciplines des concours.

Lutter contre la crise du recrutement en diminuant le temps de service des AED tout en maintenant leur salaire et en leur offrant une formation pour préparer les concours.

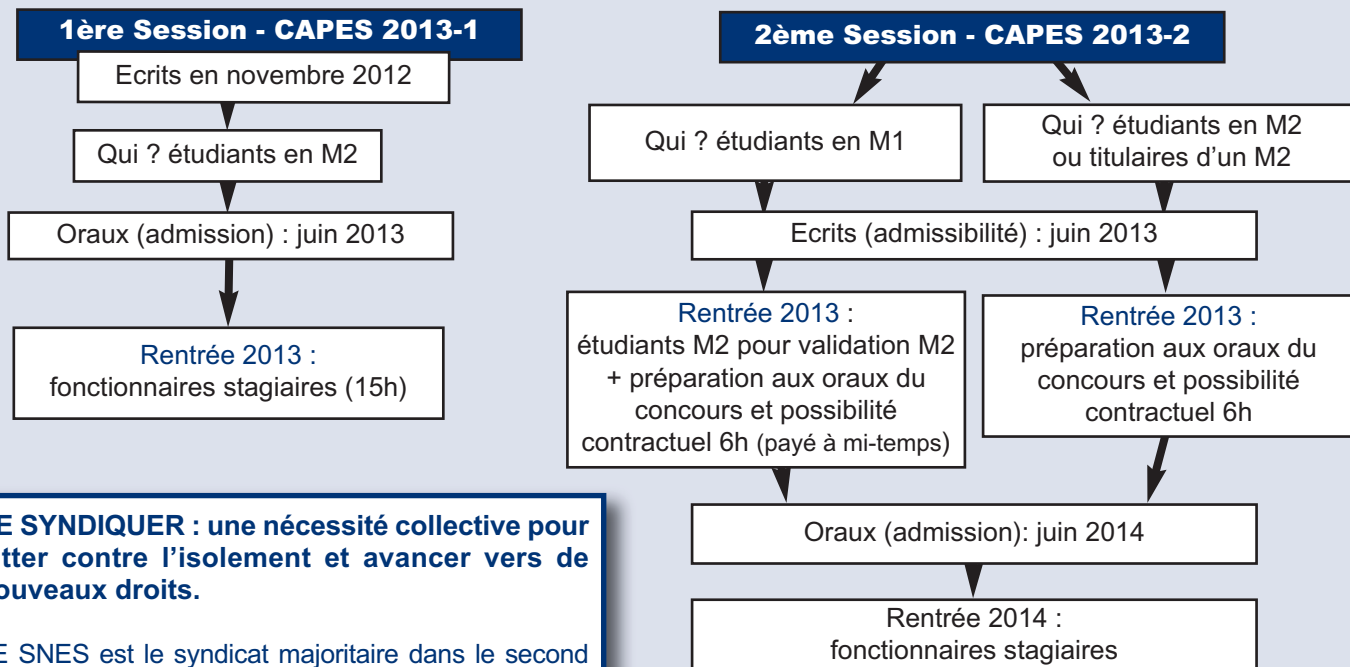
Promouvoir un vrai pré-recrutement : annoncer un plan de recrutements sur 5 ans afin de donner une visibilité aux étudiants hésitant à s'engager vers nos métiers, organiser des pré-recrutements en L3, M1 et M2 avec contrat de droit public, salaire avec retenue pour pension civile afin de sécuriser les parcours des étudiants s'orientant tôt vers nos métiers et de démocratiser leur accès.

Les Emplois d'Avenir Professeur, nouveaux emplois aidés, ne sont pas les pré-recrutements que demande le SNES mais un dispositif social. Ainsi 18 000 étudiants boursiers, 86 dès janvier dans notre académie, inscrits au minimum en L2 et s'engageant à passer les concours de l'enseignement seront sélectionnés. À leur bourse, s'ajoutera une rémunération de 619 euros mensuels. La contrepartie, dans le cadre d'un contrat de travail, est la présence dans un établissement douze heures par semaine. Chaque étudiant sélectionné bénéficiera du dispositif pour un an renouvelable deux fois. En outre ce dispositif exclut les AED qui pourraient par ailleurs remplir les conditions sociales du projet et qui seraient intéressés par ce dispositif. Le SNES demande l'extension du dispositif aux AED.

Frédérique LALYS

Le point sur les concours 2013

CAPES EXTERNE



SE SYNDIQUER : une nécessité collective pour lutter contre l'isolement et avancer vers de nouveaux droits.

LE SNES est le syndicat majoritaire dans le second degré, auquel la majorité des collègues accorde sa confiance lors des élections professionnelles. Ses élus représentent et défendent l'ensemble des personnels dans toutes les instances académiques et départementales.

LE SNES organise des stages de formation syndicale, ouverts à tous, tout au long de l'année pour permettre aux collègues de se rencontrer, d'échanger et de se former. LE SNES informe les collègues par des publications régulières tant au niveau national qu'à l'échelle académique.

Mais il n'a pas d'autre ressource que les cotisations de ses adhérents. Pour faire respecter vos droits, pour agir collectivement, pour imposer vos revendications... Syndiquez-vous !

Supplément n°1 au SNES Bretagne n°104 - Décembre 2012
Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré :
 24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes - Tél. : 02 99.84.37.00
 Fax : 02 99.36.93.64 - mail : s3ren@snes.edu
 site internet : www.rennes.snes.edu - CPPAP : 1115 S 05594
 Directrice de la publication : Christelle Carnet
 Réalisation / PAO : Guénola Vapreau - Impression GPO Thorigné
 Sur papier aux normes PEFC et FSC - Développement durable

Coupon d'adhésion

à remettre au représentant du SNES de votre établissement ou à envoyer à la section académique du SNES : 24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes - Tél. 02 99 84 37 00 - Mail. s3ren@snes.edu
 Un militant prendra contact avec vous.

NOM :

PRÉNOM :

Adresse personnelle :

CP :Localité :

Téléphone :

Portable :

Mail :@.....

Catégorie :

Discipline :

Nom de l'établissement :